

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **4 (1868)**

Heft 14

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

15 JUILLET 1868

4^e année.

N° 14.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an; pour l'étranger, le port en sus. — **Prix du numéro,** 50 cent. — **PRIX DES ANNONCES :** 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis. Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage adressé à la rédaction recevra un exemplaire. Les réclamations concernant l'administration et l'expédition du journal doivent être adressées à M. Estoppey, gérant de l'Éducateur, Lausanne, et tout ce qui regarde la rédaction, y compris les journaux d'échange, à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel.

SOMMAIRE. Intérêts de la Société (décision du Comité directeur relative à l'admission de nouveaux membres, à l'occasion de la fête des 5 et 6 août; — avis du Comité cantonal aux instituteurs vaudois; — programme de la fête). — Les jardins pour l'enfance et l'École de Chantepoulet, à Genève. — Enseignement de la grammaire (suite). — Correspondances (fête de chant des instituteurs neuchâtelois; — position des sous-régents à Genève). — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Décision du Comité directeur relative à l'admission de nouveaux membres, à l'occasion de la fête des 5 et 6 août.

Dans sa séance du 11 juillet, le comité directeur, pour répondre à diverses demandes qui lui étaient adressées relativement aux conditions à remplir par ceux qui désirent participer à la fête pour qu'ils puissent jouir des avantages procurés par les soins de son comité d'organisation, a pris la résolution suivante:

« Considérant qu'il ne serait point équitable de mettre sur un pied

de complète égalité, quant à la jouissance de ces avantages, les membres de la Société et les instituteurs qui ne veulent point en faire partie, ni s'intéresser à son organe *l'Educateur*.

» Considérant que d'après l'art. 7 des statuts, tout membre de la société doit recevoir le journal publié par elle, et qu'ainsi il n'y a que les abonnés qui soient sociétaires et puissent jouir des droits attachés à cette qualité.

» Considérant en outre que les faveurs accordées entr'autres par les administrations des chemin de fer sont essentiellement à l'avantage des membres de la Société et de ses invités, et que le comité a pris l'engagement de n'en pas faire profiter d'autres personnes.

» Considérant toutefois qu'il est dans l'intérêt de l'œuvre à laquelle la Société travaille, de faciliter autant que possible l'entrée dans son sein à toutes les personnes désireuses de s'associer à ses travaux et de concourir à la réussite de sa prochaine fête;

» Le Comité directeur décide :

» 1^o Les *cartes de légitimation* donnant droit à la circulation à prix réduit sur les chemins de fer, au logement gratuit et à la participation à la seconde séance de l'assemblée générale, dans laquelle seront discutés les intérêts de la Société, ne seront remises qu'aux abonnés à *l'Educateur*, soit aux sociétaires, et elles leur seront expédiées avec le numéro du 1^{er} août.

» Néanmoins, outre celles envoyées aux invités, un certain nombre de ces cartes seront mises à la disposition des autorités scolaires, à l'usage des personnes revêtant un caractère officiel qui voudraient faire à la Société l'honneur d'assister à ses séances et de participer aux autres parties de sa fête.

» 2^o Pour faciliter dans cette circonstance l'agrégation à la Société, les personnes qui voudront acquérir la qualité de membre de celle-ci seront admises exceptionnellement à prendre un abonnement au journal *pour le reste de l'année*, au prix de *trois francs*, moyennant quoi elles recevront aussi la carte de légitimation susmentionnée, plus un exemplaire des chœurs composés pour la fête.

» Les personnes qui voudront profiter de cette facilité devront s'annoncer au gérant de *l'Educateur* **avant le 25 juillet courant**. Passé ce terme, les demandes ne pourront plus être prises en considération, vu que le tirage et l'expédition du numéro du 1^{er} août se-

ront avancés de deux ou trois jours, afin qu'il arrive partout assez tôt pour que chacun reçoive à temps sa carte et les renseignements qui y seront donnés relativement à la fête. »

Lausanne, le 14 juillet 1868.

Au nom du Comité directeur :

Le président,

CHAPPUIS-VUICHOD

Directeur des Ecoles normales.

AUX INSTITUTEURS VAUDOIS

Le Comité de la section cantonale vaudoise, dans sa séance du 8 juillet dernier, se fondant sur les statuts de cette section, a décidé qu'il sera perçu cette année une contribution d'un franc, à payer non-seulement par chacun des membres de la Société, mais par tout instituteur vaudois participant à la fête. Cette contribution se justifie surtout par le fait que la fête est organisée sous la responsabilité et aux périls et risques du Comité directeur et du Comité cantonal, agissant au nom de la section vaudoise.

La perception de cette contribution aura lieu lors de la remise des cartes de la fête, pour les participants à celle-ci, et par les soins des adjoints au Comité pour les sociétaires qui n'y assisteront pas.

Lausanne, le 14 juillet 1868.

Pour le Comité cantonal :

Le président, J. BLANCHOD, instituteur.

PROGRAMME DE LA FÊTE

La veille (le 4 août).

A 9 heures du matin : Réunion du Comité central, à l'Hôtel des Alpes.

A 2 h. après-midi : Réunion du Comité central, du Comité cantonal (adjoints compris) et du Comité local d'organisation, à la cantine de Beaulieu.

De 6 à 8 h. du soir : Délivrance, à l'Hôtel des Alpes, des cartes de fête, billets de logement, etc., à ceux qui arriveront ce soir-là.

Première journée (le 5 août).

De 8 à 9 heures du matin : Délivrance des cartes de fêtes, billets de logements, etc., à l'Hôtel des Alpes.

De 9 à 10 heures : Répétition des chœurs dans le temple de St-Laurent.

A 10 heures : **Assemblée générale, 1^{re} séance**, dans le même temple. — Invocation (1^{er} chœur). — Discours d'ouverture. — Rapports et discussion sur les deux questions à l'étude. — 2^{me} chœur.

A 2 h. après-midi : Banquet sur la place de Beaulieu (cantine du tir cantonal).

De 5 h. à la nuit : Si le temps le permet : promenade en bateau à vapeur dans la partie orientale du lac (Meillerie, St-Gingolphe, Villeneuve, Chillon, Montreux, Vevey, Cully, Lutry). — En cas de mauvais temps ou d'une autre cause empêchant cette course : promenade aux abords de Lausanne et soirée familière à la cantine.

Deuxième journée (le 6 août).

De 7 à 10 heures : Visite à l'Exposition, à la Grenette.

De 10 à 11 heures : Réunion des sections cantonales, dans les locaux qui seront indiqués à la première assemblée, pour la présentation des membres du nouveau Comité central et autres opérations éventuelles.

A 11 heures : **Assemblée générale**, 2^{me} séance, dans le temple de St-Laurent : Rapports sur la marche de la Société et du journal ; examen des comptes ; propositions diverses relatives aux intérêts de la Société ; choix du lieu de la prochaine réunion ; nomination du Comité central ; etc.

A 2 heures : Banquet à la cantine de Beaulieu. — Clôture officielle de la fête.

A 6 heures : Accompagnement des partants à la gare.

Depuis 8 heures : Soirée familière à la cantine.



LES JARDINS POUR L'ENFANCE ET L'ÉCOLE DE CHANTEPOULET A GENÈVE

(Conférences pédagogiques données par M. SANTE POLLI, directeur de l'Ecole normale de Milan.)

M. Sante Polli, directeur d'école normale à Milan, a donné en trois conférences publiques, qui ont successivement roulé sur les jardins d'enfants institués d'après le système Froebel, sur les écoles élémentaires de l'Allemagne et de la Suisse que M. Sante Polli a visitées au retour de l'exposition universelle de Paris l'année dernière et sur les écoles normales de France, d'Allemagne et de Suisse.

La conférence sur les jardins d'enfants a eu lieu le 2 février, dans une des grandes salles de la bibliothèque nationale, lieu ordinaire des séances de la société pédagogique italienne. Cette grande salle se trouvait décorée pour la circonstance d'une magnifique collection d'appareils scolaires, de cartes en relief et d'ouvrages didactiques en plusieurs langues, que M. Sante Polli a rapportés de ses pérégrinations pédagogiques.

L'*Educateur*, qui pensait déjà depuis longtemps à faire des *jardins d'enfants* en particulier et de la méthode de Froebel en général, l'objet d'un article de fond, a heureusement trouvé dans *Patria e Famiglia*, revue scolaire de Milan, le texte de la première conférence de

M. Sante Polli et donne aujourd'hui la traduction de quelques-uns des passages les plus propres à intéresser ses lecteurs suisses.

M. Sante Polli commence par un notice biographique sur Frœbel, que nous ne traduirons pas parce qu'elle est trop incomplète et que ce sujet gagnera à être traité à part dans la *galerie des pédagogues les plus illustres de notre temps*, que nous nous proposons d'offrir aux instituteurs.

Il décrit ensuite l'Ecole normale des Jardinières de Berlin, où il eut la bonne fortune d'être introduit un jour d'examen par la baronne de Marenholtz, grande promotrice de l'œuvre frœbelienne, que nous avons eu l'occasion d'entendre au congrès social de Berne. M. Sante Polli décrit les divers jeux et les exercices manuels propres à former la main, les yeux, l'oreille, puis les exercices gymnastiques exécutés au jardin anglais, où il assiste entr'autres à une curieuse leçon de géographie. « Les enfants ou *bambini* se groupent d'abord dans le centre du jardin, puis se dispersent dans tous les coins comme pour le jeu de cache-cache, alors commence une véritable représentation mélo-dramatique. Les bambins et bambines sortent de leurs cachettes et chantent doucement : « Je suis le ruisseau aux eaux pures et limpides et je sors des entrailles de la montagne, etc ; » puis les enfants se réunissant par groupes de deux, trois, quatre, chantent joyeusement : « Nous sommes les ruisseaux, etc. » Quand tous sont réunis à l'entrée de l'allée principale, ils se prennent par la main, se mettent à courir se poussant à droite et à gauche en chantant : « Nous sommes le fleuve qui court tranquillement dans son lit, sans jamais déborder, pour ne pas faire tort aux champs cultivés à la sueur du front des pauvres paysans. » Arrivés au fond de l'allée, il se dispersent de nouveau, tous se jettent par terre et se cachent de leur mieux. Quelques-uns des enfants qui ne font pas partie de la bande, se mettent à crier : « Ou êtes-vous allés ! » Les autres répondent : « Vous ne voyez pas au fond de la mer où se précipitent les fleuves. »

Pour compléter ses études sur les jardins des enfants, M. Sante Polli en a visité plusieurs autres en Allemagne et en Suisse. Dans notre pays, il a vu celui de Rorschach, sur le lac de Constance ; celui de Lausanne et l'école enfantine dirigée par M. Malan, aux Bercles, à Neuchâtel, sur lequel nous regrettons de ne pas avoir l'apprécia-

tion de l'homme d'école lombard qui, dans le peu d'instant qu'il nous a été donné de le voir, nous a paru un homme pratique et circonspect dans ses jugements.

Le directeur de l'école normale de Milan nous a, en revanche, donné une description du jardin d'enfants organisé par M^{me} de Portugall, à Chantepoulet, description que nous avons rendue dans les lignes qui suivent :

» M^{me} de Portugall est une des plus ardentes et plus habiles imitatrices de Frœbel. Elle dirige une école élémentaire de 6 à 7 classes à laquelle est annexé un jardin d'enfants. Recommandé à cette dame par un professeur à l'académie de Neuchâtel, je fus accueilli avec la plus grande courtoisie et j'eus l'avantage de voir tout à mon aise les classes élémentaires de Chantepoulet, ainsi que les travaux des élèves et les exercices exécutés au jardin.

» J'ai assisté d'abord au travail éminemment facile, attrayant, éducatif du tissage. Car en même temps qu'il seconde à merveille le besoin inné à l'enfant de composer, de décomposer et de reproduire ainsi toujours des formes nouvelles, il le prépare à l'étude du dessin et à l'art important du tissage. Voici le procédé suivi pour cet exercice : la maîtresse remet à l'enfant une feuille de papier colorié, de la longueur de 20 centimètres environ et de 12 centimètres de large. La feuille a été coupée auparavant en petites lanières de 5 à 6 millimètres de largeur. On lui remet également de petites bandes de la même largeur que les lanières, dans lesquelles elles doivent être entrelacées, au moyen de l'aiguille en bois qui n'est autre chose qu'un petit bâton aplati, de la longueur d'un crayon ordinaire, ayant au bout une incision pour tenir le papier. La couleur des bandelettes doit plus ou moins contraster avec celle de la feuille découpée qui forme le fond. Les enfants répètent cette opération avec des bandes d'autres couleurs, en variant la disposition des bandes jusqu'à ce qu'ils réussissent à obtenir un dessin gracieux et qui charme l'œil en effet, soit par la distribution artistique des lignes soit par la variété des couleurs.

« Cet exercice manuel donne de la flexibilité à la main de la petite fille et la prépare admirablement aux ouvrages du sexe qu'elle aura à accomplir plus tard. Elle lui fournit le moyen de fabriquer de ses

maines de petits objets propres à être offerts aux personnes qui lui sont chères ; son œil s'habitue à l'harmonie des couleurs et son esprit s'accoutume à l'invention artistique. Devenue adulte, l'enfant formée à cette école parviendra facilement à posséder le talent nécessaire pour dessiner sur étoffe.

» J'ai vu également un exercice très réussi de dessin linéaire. Rien de plus simple et de plus rationnel que le procédé mis en usage pour développer ce talent si utile à la culture humaine. Il suffit d'une feuille de papier rayé et d'un crayon. Dans cet exercice préliminaire de dessin, l'enfant n'a autre chose à faire que de s'exercer à tracer des lignes droites de diverses longueurs. Il commence par tracer un certain nombre de lignes droites perpendiculaires aux raies du papier, qui ne s'étendent que sur l'espace compris entre deux de celles-ci, puis entre trois, quatre, etc., jusqu'à ce qu'il ait acquis la facilité de tracer des lignes droites de diverses longueurs. Cette étude faite, et après avoir appris à varier continuellement de la manière la plus capricieuse et la plus étrange, la direction et la disposition des lignes, il arrive à imaginer les formes artistiques les plus belles et les plus heureuses. Du dessin des lignes droites, on passe à celui des lignes courbes et on se prépare ainsi à devenir habile dans la représentation des animaux.

» Un troisième exercice a attiré spécialement mon attention, c'est l'exercice du piquage. On place devant l'enfant un morceau de feutre carré et une feuille rayée et carrée, avec une sorte de grande aiguille munie d'un petit manche ; l'enfant place la feuille de papier sur le feutre, puis, armé de l'aiguille, il s'en va pointillant sa feuille de papier de manière qu'il en fait bientôt sortir un de ces jolis dessins qui ornent la salle d'école.

» Les exercices manuels finis, on mène les bambins dans le jardin destiné aux jeux gymnastiques. Ces jeux sont toujours accompagnés de chants qui secondent les mouvements des petits gymnastes. Ils expriment ordinairement quelque acte de la vie réelle et sont de nature à mettre en jeu tous les muscles comme toutes les facultés intellectuelles.

(A suivre.)

A. D.



ENSEIGNEMENT DE LA GRAMMAIRE

(Suite. — Voir n° 10.)

EXPOSÉ DU SYSTÈME GRAMMATICAL

I. La proposition simple.

La proposition est l'expression d'une pensée par des mots.

Par la proposition on dit d'un *être* (personne ou chose) ce qu'il *fait* : le lièvre court, ou ce qu'il *est* : le lièvre est craintif.

L'être dont on parle, c'est le *sujet* ; il a pour expression propre le *substantif* : le lièvre.

Ce que l'on dit du sujet, c'est l'*attribut* ; si l'on dit du sujet ce qu'il *fait*, l'attribut s'exprime par le *verbe* et s'appelle *attribut d'action* : court ; si l'on dit du sujet ce qu'il *est*, l'attribut s'exprime par l'*adjectif* et s'appelle *attribut de qualité* : craintif.

Le verbe, le substantif et l'adjectif sont les parties essentielles du discours ; ce sont des *mots d'idée*, qui sont significatifs par eux-mêmes en ce qu'ils donnent la notion ou l'idée, c'est-à-dire l'image réfléchie des êtres et de leur activité. De même que les idées sont la *matière* ou l'étoffe dont se composent nos pensées, de même les mots d'idée sont la *matière* dont se forme le discours.

Les idées se lient les unes aux autres ; ces relations ou rapports constituent la *forme* de nos pensées et s'expriment dans la proposition :

1° Par la *flexion* ou changement dans la terminaison des mots d'idée ;

2° Par des mots particuliers que l'on peut appeler *mots de rapport* (ou aussi *mots formels*, ou encore mieux *mots grammaticaux*).

Ainsi, par exemple, dans cette phrase : *Cet enfant chérit ses parents*, il n'y a que trois idées exprimées par les mots *enfant*, *cherir* et *parent*. Le mot *cherir* marque par sa flexion (*t*) la relation de l'attribut au sujet et les rapports de temps et de mode de l'action ; enfin les mots *cet* et *ses* déterminent ou individualisent les idées *enfant* et *parent* par l'expression d'un rapport (démonstratif ou possessif) à la personne qui parle. De même dans : le lièvre *est* craintif, le mot *est* n'exprime pas une idée, mais un simple rapport, le rapport de l'attribut au sujet (rapport attributif).

Les formes et les mots grammaticaux constituent ce qu'on pourrait appeler la trame du discours. L'étude de ces formes et de ces mots est proprement l'objet de la grammaire, tandis que la connaissance des mots d'idée — des vocables — est plutôt du ressort des dictionnaires et des autres recueils ou traités lexicologiques.

D'autre part, les formes et les mots grammaticaux n'existent dans chaque

langue qu'en nombre restreint et limité ; il n'en est pas de même des mots d'idée qui constituent le véritable magasin du langage, magasin qui peut sans cesse s'accroître, soit par voie de *dérivation*, au moyen de suffixes : la poire, le poir-*ier*, soit par voie de *composition* : affaiblir = *ad* et faible, licou = lie-cou, basse-cour, etc.

Enfin les mots de rapport, comme les formes grammaticales, n'ont point de sens en dehors de la proposition, tandis que les mots d'idée sont significatifs par eux-mêmes. Si, par ex., on dit *fleuve*, ce mot éveille aussitôt dans notre esprit l'image d'une chose ; le mot *cet*, au contraire, ne dit rien en dehors de la proposition, parce qu'il exprime un simple rapport et qu'un rapport suppose toujours deux termes.

Toutes nos idées sont générales. Or la nature ne nous présente que des faits concrets et des objets individuels : *des chiens* et non pas *le chien* ; *l'eau qui coule* et non pas *l'action de couler* dans sa généralité abstraite. C'est en faisant abstraction de ce qu'il y a de concret et d'individuel dans le fait ou l'objet réel que l'esprit s'élève à l'idée ou notion générale par un travail d'assimilation qui lui est propre.

Mais la parole n'est pas seulement une fonction naturelle de l'homme intellectuel, qui parle parce qu'il pense, c'est en même temps l'organe pour la communication de nos pensées ; car la langue est une fonction de l'espèce. Or nous nous faisons d'autant mieux comprendre que nous suivons la marche tracée par la nature elle-même, en présentant nos pensées d'une manière concrète et sensible. Nous ne connaissons bien un objet que si notre esprit en embrasse toutes les parties ; et pour bien comprendre un fait, il faut en connaître tous les détails et toutes les circonstances. Si donc nous formons nos idées et nos pensées en amenant le particulier au général, nous communiquons ces idées et ces pensées en ramenant le général au particulier, c'est-à-dire en circonstanciant les faits et en individualisant les objets de manière à provoquer dans l'esprit d'autrui ce travail d'assimilation sans lequel il n'est pas de connaissance réelle.

Cette particularisation d'idées est la voie que suit la langue dans le développement de la proposition. Les idées générales, qu'elles soient exprimées par des noms ou des verbes, sont déterminées ou particularisées de diverses manières. Ainsi, par exemple, le substantif *écolier*, qui exprime un genre ou une espèce générale, dans : *l'écolier doit travailler*, ne désigne plus qu'une espèce particulière dans : *l'écolier studieux fera des progrès*, et un individu dans : *cet écolier a fait des progrès*. De la même manière, l'idée de *parler*, générale dans : *il parle*, devient spéciale dans : *il parle bas*, et individuelle dans : *il parle avec lui*.

Nous appelons *modificatif* tout mot ou expression qui particularise ou détermine l'idée exprimée par un substantif, et *objet* tout mot ou expression qui détermine l'idée exprimée par un verbe ou un adjectif.

Dans son plus grand développement, la proposition contient donc un *sujet* et un *attribut* et un ou plusieurs *objets* et *modificatifs*.

« Les mots et les lois qui les régissent, dit un profond linguiste, G. de Humboldt, sont créés par un seul et même acte des facultés humaines, c'est-à-dire qu'en un sens très vrai, la langue est tout entière dans la première proposition énoncée. Nous sommes obligés de considérer abstraitement chacun des éléments du langage, mais l'esprit créateur ne connaît pas cette analyse. Toute voix implique, dès le premier instant, une pensée complète. Toute pensée exprimée par des mots renferme l'essence de la langue. »

Ainsi toute la langue est dans la proposition ; mais toute la proposition est dans le verbe qui en marque l'unité. Unité dans la variété, c'est le caractère de toutes les œuvres de l'esprit et en tout premier lieu de la langue, qui est son chef-d'œuvre : variété dans les formes de la proposition, unité de la pensée exprimée par le verbe.

Du verbe dérivent les autres mots d'idée : le substantif et l'adjectif ; dans toutes les langues indo-germaniques ou ariennes les racines sont verbales : le *fleuve*, c'est ce qui flue ou coule, le *serpent*, ce qui rampe, etc. Du verbe on va au substantif par l'*infinitif*, et à l'adjectif par le *participe*. Ce sont là des formes intermédiaires qui ont encore conservé quelque chose de la mobilité du verbe, mais qui remplissent dans la proposition les mêmes fonctions que le substantif et l'adjectif. (Infinitif = forme substantive du verbe ; participe = forme adjectivale du verbe.) (A suivre.)



Correspondances.

I

Fête de chant des instituteurs neuchâtelois.

La fête a eu lieu, cette année, à Colombier, le lundi 29 juin. Colombier, — disons-le pour ceux de nos lecteurs qui l'ignorent, — est un élégant village entouré de vergers, situé à quelque distance des bords du lac, et à une lieue et demie à l'ouest de Neuchâtel. Le château, élevé sur des ruines romaines, est assez ancien. Ce manoir était la résidence favorite d'un des princes les plus aimés des Neuchâtelois, Henri II de Longueville (1618-1663), qui fit planter les magnifiques allées qu'on admire aujourd'hui ; et, plus tard, il fut illustré par le séjour de M^{me} de Charrière,

l'amie de Benjamin Constant et le spirituel mais caustique auteur des *Lettres neuchâtelaises*. Actuellement, le château de Colombier sert de caserne, et les pavés de sa cour, qu'effleuraient de leurs pieds légers les dames de la société de M^{me} de Charrière, résonnent sourdement sous les roues des canons ou les crosses des fusils Prélaz-Burnand et Peabody. Les timides Muses effarouchées s'en sont enfuies et le dieu Mars y a fait son entrée, le sabre en main, botté, éperonné et cuirassé. Hélas ! ce n'est pas seulement à Colombier que les paisibles travaux de la paix ont dû le céder aux furies de la guerre, et, que de tristes réflexions... mais laissons-là les sombres idées et revenons-en, joyeux, à notre sujet : ici, tout est riant et plein de charme.

Dire que nous fûmes favorisés d'un temps splendide, c'est inutile : tout le monde sait que le 29 juin un radieux soleil faisait les délices des touristes et le désespoir des laboureurs. Dire que nous avons été reçus à merveille par les autorités et la population tout entière de Colombier, qui s'était mise en frais de décors, de guirlandes et d'amabilité, c'est aussi superflu, attendu que chacun connaît, de longue date, la réputation de bonne et franche hospitalité que s'est acquise ce beau village ; mais, être obligé d'avouer que tous les instituteurs neuchâtelais n'étaient pas accourus à la fête, voilà qui est vraiment pénible. Et pourtant, c'est la vérité, bien des places étaient vides... Mais, que voulez-vous, on ne peut pas jouir de tous les plaisirs à la fois, et nous dirons volontiers avec M^{me} de Charrière, qui voulait absolument se réconcilier avec les Neuchâtelais un peu courroucés des traits satiriques semés dans ses *lettres* à leur adresse :

Instituteurs neuchâtelais,
Soyez contents de la nature ;
Elle pouvait, sans vous faire d'injure,
Ne pas vous accorder tous les dons à la fois.

Nous passons rapidement sur la séance du matin, dans laquelle les instituteurs se sont occupés des affaires relatives à la société de chant et ont fait la répétition de leurs morceaux, et nous arrivons à la seconde partie du programme : le concert dans le temple. C'est toujours avec le sentiment indéfinissable d'une piété mélancolique et fervente tout à la fois, que nous entendons résonner, sous les voûtes séculaires d'un temple, les chants d'espérance du chrétien ; et, quand les voix sont pures et la musique bien choisie, c'est plus qu'une prière, c'est une harmonie magique, un je ne sais quoi qui se détache de la terre pour revêtir déjà quelque chose de l'infini et de la suavité du ciel ; c'est un concert où

l'homme, « ce dieu tombé qui se souvient des cieux, » semble se rapprocher de plus en plus de sa céleste origine. A Colombier, les chants, parfaitement appropriés à la circonstance, furent aussi fort bien exécutés; double condition qui, nous en sommes certain, ne fit regretter à aucune des personnes composant le nombreux public auditeur, d'avoir consacré quelques instants à cette récréation. Ajoutons aussi que l'excellente musique de Colombier nous seconda puissamment en jouant, dans les intervalles, de très beaux morceaux très bien exécutés.

Après le concert, le banquet : c'est le complément obligé de toute fête un peu profane, et comme les instituteurs ne sont pas encore des séraphins, ils aiment aussi à s'asseoir à la table de la concorde et à porter à leurs lèvres la coupe de la fraternité. Servi dans un verger spacieux, sous de beaux arbres qui, comme le chêne de la fable, « arrêtaient les rayons du soleil, » ce banquet a été on ne peut plus gai et animé. Et, je vous le demande, quel est le misanthrope le plus sauvage, le plus noir, qui ne se dériderait pas devant une table couverte de mets excellents et chargée de bouteilles d'un vin délicieux, ayant l'azur du ciel pour plafond, le feuillage des arbres pour rideau, et, pour galerie, d'un côté, une population toute sympathique, et, de l'autre, de charmants groupes aux blanches toilettes, assis sur l'herbe du verger?... Devant ce tableau, il n'y a mauvaise humeur qui tienne.

Comme bien l'on pense, les discours ne manquèrent pas. Nous citerons, entre autres toasts officiels, ceux de M. *Gavillet*, délégué, avec M. Favez, du comité directeur de la Société pédagogique romande, de MM. *Simonet*, président de la Société cantonale fribourgeoise, et *Grisel*, le président actif et aimé de notre Société neuchâteloise. Puis, vinrent les toasts aux autorités cantonales, à la population et aux autorités de Colombier, aux dames de la localité, qui s'étaient ingéniées pour décorer artistement les principales rues du village, à la musique, au comité central, etc, etc. M. Kurz, notre cher directeur, eut les honneurs d'un toast en vers dans lequel le spirituel auteur, M. Huguenin à Bôle, — que, malheureusement, une indisposition retenait loin de nous, — n'a pas manqué de faire habilement allusion au fameux proverbe allemand : *Kurz und gut*. M. Horneg, professeur de musique au Locle, fut aussi remercié chaleureusement pour le concours actif qu'il prête à la section de ce district. Bref, ce fut un feu de file continu plusieurs heures durant. Nous demandons pardon à bon nombre de nos collègues qui ont prononcé d'excellents discours, de les passer sous silence; mais, si nous voulions tout dire, cela nous conduirait trop loin. Nous devons ajouter, toutefois, que M. le professeur

Daguet, que nous aimons toujours à retrouver à nos côtés, dans nos travaux comme dans nos banquets, honora notre réunion de sa présence et adressa à ses amis, comme il nous appelle toujours, quelques-unes de ces bonnes et éloquentes paroles dont il a si bien le secret.

Enfin, pour terminer ce trop long et trop imparfait récit de la journée du 29 juin, nous dirons qu'au tomber du jour, la fête fut déclarée finie, et que chacun regagna ses foyers le cœur content, et plus d'un en se disant tout bas : « Quelle belle journée ! Ah ! si j'étais oiseau et que j'eusse à choisir mon gîte, certes, c'est dans ce *colombier* là que je voudrais couler mes jours. »

Neuchâtel, le 5 juillet 1868.

A. B.

II

Genève, 5 juin 1868.

Les membres du corps enseignant primaire de ce canton qui exercent les fonctions de sous-régents, sous-régentes, aides-régents, aides-régentes, élèves-régents et élèves-régentes, viennent d'adresser au Grand Conseil une pétition tendant à obtenir une augmentation de leur traitement.

Cette démarche est légitime et n'a certes rien que de très naturel dans la situation. En effet, sur 40 et quelques divisions d'écoles que compte la ville de Genève, 13 seulement sont desservies par des régents en titres, toutes les autres le sont par des sous-régents, aides-régents, etc.

On dira que peut-être, ces fonctions ne doivent être considérées que comme un stage qui doit conduire à la position de régent et régente. Mais avec un nombre si restreint de régents et de régentes, les vacances sont très-rares et les avancements le sont de même. Ajoutons, pour être complet, que parfois des motifs confessionnels sont un obstacle aux promotions dans ce pays de tolérance. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des membres du corps enseignant arrivant au terme de leur carrière sans avoir dépassé les fonctions plus que modestes de sous-régents et de sous-régentes.

En face d'un état de choses aussi anormal, et, tranchons le mot, suranné, partant peu en rapport avec nos institutions et le progrès des idées, nous aimons à espérer, et tous les amis de l'éducation populaire espèrent avec nous, que le Grand Conseil du canton de Genève s'empressera d'améliorer la position des pétitionnaires et fera un second pas dans l'heureuse voie où il est entré en 1865, en augmentant le traitement des fonctionnaires de l'instruction publique.

Nous croyons également savoir que les membres du corps enseignant

primaire genevois désirent vivement voir disparaître le titre de sous-régent, sous-régente, aide-régent, aide-régente, élève-régent, élève-régente, et à l'instar des autres chefs-lieux suisses : Bâle, Zurich, Neuchâtel, Lausanne, demandent que l'on confère à tous ces fonctionnaires, *dès que leurs capacités et leur aptitude pour l'enseignement sont reconnues*, le titre de régent ou régente, qui de 6^e, qui de 5^e, qui de 4^e, avec un traitement convenable. On ne verrait plus dans chaque école un état de choses frisant un peu l'*escouade* militaire et prêtant à des mutations continuelles, surtout dans les divisions inférieures, et, grâce à cette heureuse innovation, l'avancement hiérarchique, selon les titres reconnus, suivrait son cours régulier.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Vaud.

Tel est le titre d'une brochure de 62 pages qui sort de presse et que son auteur, M. le ministre ARCHINARD, secrétaire en chef du département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud, dédie *aux membres de la Société pédagogique de la Suisse romande*, comme souvenir de leur prochaine fête. Cet opuscule, sur lequel nous publierons un compte-rendu dans notre prochain numéro, sera mis en vente pendant la dite fête et pendant l'exposition, au prix de 50 centimes. On peut d'ailleurs dors et déjà se le procurer chez l'éditeur, à l'imprimerie du journal, (J.-L. Borgeaud, Cité-derrière, 26, Lausanne). En attendant le compte-rendu annoncé, nous pensons intéresser nos lecteurs-sociétaires en leur faisant connaître d'abord la dédicace à leur adresse, puis les lignes par lesquelles l'auteur a bien voulu donner à notre Société une place très-flatteuse dans cette intéressante histoire de la marche progressive des institutions scolaires vaudoises.

C.-V.

DÉDICACE.

Messieurs les membres de la Société pédagogique de la Suisse romande,

Permettez qu'un des plus sincères amis du développement de l'instruction publique dans notre patrie vous dédie cet opuscule, comme un souvenir de la fête de votre Société, célébrée à Lausanne les 5 et 6 août 1868. Vous me direz peut être : mais c'est là une superfétation, car n'avons-nous pas déjà l'excellente *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, par feu M. le professeur Gindroz ? Non, messieurs, ce n'en est point une. L'ouvrage mentionné ne va que jusqu'en 1803 et nous avons tenu à vous présenter un coup d'œil général jusqu'aux temps actuels. Cet ouvrage, assez volumineux d'ailleurs, embrasse soit l'instruction primaire, soit l'instruction supérieure, jusqu'à la dite époque. Notre travail s'en tient essentiellement à l'instruction primaire.

Ce n'est donc point une superfétation de vous offrir un résumé complet de l'histoire de l'œuvre à laquelle vous vous êtes dévoués. Notre position nous a permis de disposer de nombreux documents authentiques et peut-être les renseignements que nous vous fournissons ici auront-ils pour résultat d'encourager quelques-uns d'entre vous, d'en corriger d'autres de certains défauts, de vous inspirer à tous un dévouement croissant pour l'accomplissement de votre belle mission.

Enfin, vous ne considérerez pas comme une superfétation qu'un des meilleurs amis de messieurs les régents ait éprouvé le désir de leur offrir un témoignage de sa sincère affection. C'est surtout à ce dernier titre que je vous prie d'accueillir favorablement les lignes que j'ai tracées ci-dessous.

C. A.

MENTION DE LA SOCIÉTÉ.

Il est encore un autre fait à noter, comme résultat de notre nouveau système scolaire: c'est l'importance et le développement pris par la *Société des instituteurs de la Suisse romande*. Cette société, dont l'origine remonte à un bon nombre d'années antérieures, mais qui avait plus ou moins languie, a acquis depuis quelques années une importance réelle. Son journal pédagogique contribue à l'instruction de ceux qui le lisent. Ses assemblées deviennent de puissants moyens d'action. Sa délégation à Paris a fait connaître de nouvelles ressources pédagogiques. Enfin les expositions scolaires qui accompagnent ses réunions générales bisannuelles peuvent devenir d'utiles stimulants pour ses membres et pour leurs élèves.



CHRONIQUE SCOLAIRE

FRIBOURG. — Le 4 juillet, près de cent Fribourgeois anciens élèves de l'école moyenne, étaient réunis dans l'église collégiale de St-Nicolas pour y rendre un suprême et touchant hommage à M. Prat, l'ancien directeur de cette école, décédé le 24 juin dernier, à Moulins, en France, où il dirigeait depuis plusieurs années une des écoles normales primaires de l'Etat.

Né à Rhodéz (département de l'Aveyron), M. Louis Prat était entré à l'école polytechnique dans les derniers temps de l'empire. Il en sortit officier d'artillerie. Mais à la suite de circonstances étrangères à notre sujet, M. Prat accepta les fonctions de directeur de l'Ecole moyenne centrale (fondée par le gouvernement fribourgeois) et qu'il remplit, de 1836 à 1848 avec un zèle et un dévouement remarquables. Sa préoccupation constante pendant ce temps fut de donner aux études la direction positive qui leur manquait dans un pays où tout était sacrifié aux études latines et classiques. Pour inspirer le goût du travail manuel à ses élèves, M. Prat avait fait joindre à son école un jardin où chaque élève cultivait des fleurs ou des plantes potagères. Un autre trait distinctif de M. Prat était la sollicitude dont il accompagnait ses élèves à leur sortie de l'école et dans le choix d'une carrière. On se rappelle aussi ses efforts pour introduire dans le canton une nouvelle industrie, la culture du mûrier. Après le P. Girard qui demeure le plus grand promoteur de la culture matérielle, intellectuelle et morale du canton, M. Prat est un des hommes qui ont le mieux mérité de l'instruction publique dans notre pays. C'est un témoignage que se plaît à rendre à sa mémoire celui qui fut son collaborateur dévoué pendant sept ans à l'école moyenne, en dépit de certaines divergences.

A. D.

BERNE. — L'assemblée communale de Nidau a décidé à l'UNANIMITÉ d'élever les honoraires des maîtres de l'école secondaire de 1600 à 1850 fr. Le traitement des instituteurs primaires est augmenté de 50 à 100 francs.

ALLEMAGNE. — 2000 instituteurs étaient réunis dernièrement en congrès à Cassel. La Suisse, dit-on, y était représentée ainsi que la France et la Belgique. Nous attendons des détails pour les communiquer à nos lecteurs.



Petite correspondance.

Les *Intérêts de la Société* ayant dû forcément avoir le pas dans ce numéro sur les autres articles, nous avons été obligés de renvoyer encore la suite de la *Musique populaire* et de la *Solution des problèmes d'arithmétique* et de diviser l'*Enseignement de la grammaire*.

Dans nos prochains numéros paraîtront, outre ceux auxquels nous avons fait allusion dans notre dernier numéro, un article sur l'*Etude des langues modernes*, de M. D. à Genève; — un article sur *les meilleurs moyens de surveillance et de contrôle dans les écoles primaires*, éclairé par un état comparatif des diverses législations cantonales.

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.

MISE AU CONCOURS

La place de maître de langue française à l'école secondaire du district du Lac, à Morat, est mise au concours. Les heures de leçons par semaine sont de 30 à 32; les vacances scolaires de 9 semaines, à diverses époques de l'année. Traitement annuel : fr. 1700. La loi cantonale et le règlement communal font règle quant aux devoirs qui incombent aux maîtres attachés à l'école secondaire. La connaissance de la langue allemande est indispensable.

Messieurs les aspirants auront à s'annoncer d'ici au 31 juillet 1868 à la secrétairerie de ville à Morat, où ils auront à déposer leurs certificats et autres papiers de légitimation.

Morat, le 7 juillet 1868.

La secrétairerie de ville.

En vente à l'imprimerie BORGEAUD, éditeur, Cité-Derrière, 26, Lausanne,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES :

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE VAUD

par Ch. ARCHINARD, pasteur, secrétaire en chef du département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud.

Brochure de 62 pages in-8°. Prix : 50 cent. (rabais par douzaine).

Librairie S. BLANC, Escaliers-du-Marché, 23, Lausanne.

Il sort de presse :

Histoire biblique des écoles et des familles, avec gravures dans le texte, 3^{me} édition, autorisée par le département de l'instruction publique du canton de Vaud et de Berne, reliée 1 fr. 25.

24 chants pour les écoles, par G. BECKER, 30 cent.; rabais par douzaine.

PLUMES A RÉSERVOIR D'ENCRE

de J. ALEXANDRE, à Birmingham.

Moyennes, fines et extra-fines; la boîte, 2 fr.

PLUMES HUMBOLD

Fines et souples, excellentes pour mains légères; la boîte, 3 fr. 50.

Remises notables aux instituteurs.

S'adresser librairie S. BLANC, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR